



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2021-205

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture Hautes-Pyrenees / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales**

65-2021-09-10-00002 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats dan le cadre des élections partielles complémentaires de la commune de Gardères pour le premier tour du scrutin prévu le dimanche 26 septembre 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2021-09-10-00002

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats  
dan le cadre des élections partielles  
complémentaires de la commune de Gardères  
pour le premier tour du scrutin prévu le  
dimanche 26 septembre 2021



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°**

**fixant la liste des candidats dans le cadre des élections partielles complémentaires de la commune de Gardères pour le premier tour du scrutin prévu le dimanche 26 septembre 2021**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées**

Vu le code électoral;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Rodrigue FURCY préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral N°65-2021-08-17-00001 portant convocation des électeurs de la commune de Gardères ;

Vu les candidatures enregistrées ;

Considérant qu'il convient de compléter le conseil municipal de Gardères en vue de procéder à l'élection d'un nouveau maire ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : la liste des candidats à l'occasion du scrutin du dimanche 26 septembre 2021 pour les élections partielles complémentaires de la commune de Gardères est établie conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le premier adjoint de la commune de Gardères sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le **10 SEP. 2021**

Le préfet,  
Pour le préfet e par délégation  
La secrétaire générale

Sibylle SAMOYVAULT

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

ANNEXE à l'arrêté préfectoral N°

LISTE DES CANDIDATS ETABLIE LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021  
APRES CLÔTURE DES CANDIDATURES

NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR: 3

|        |           |        |
|--------|-----------|--------|
| Madame | Corinne   | ROUMAT |
| Madame | Martine   | LACAZE |
| Madame | Christine | CONTE  |